

## MODALITÉS ET NETTOYAGE – Salle des fêtes

Mairie de Gornac  
1 place de la Mairie  
33540 GORNAC

mairie@gornac.fr  
05 56 61 96 15



### ETAPE 1 :

Veillez-vous présenter à la Mairie où les documents suivants vous seront remis :

- Fiche « Modalités et nettoyage – Location de la salle des fêtes »
- Fiche « État des lieux – Location de la salle des fêtes »

### ETAPE 2 :

Afin de valider votre réservation, nous vous prions de bien vouloir transmettre les éléments suivants à la Mairie :

- Coupon de cette fiche rempli, daté et signé
- Chèque de location
- Chèque de caution
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Gratuité de location pour les associations à but non lucratif.	Caution	Location lors d'un repas
Locations aux Gornacais	153.00€	80.00€
Locations aux habitants (hors Gornacais)	400.00€	250.00€

### ETAPE 3 :

La mairie prendra contact avec vous pour confirmer la réservation en accusant réception des 4 pièces citées dans l'étape 2.

### ETAPE 4 :

Vous vous présenterez à la Mairie sur les horaires d'ouverture de la Mairie pour faire d'état des lieux d'entrée. Le représentant de la Mairie fera alors l'état des lieux avec vous puis vous remettra une clé.

### ETAPE 5 :

Après avoir remis la salle en état, vous vous présentez à la Mairie dès le lundi matin afin de procéder à la remise des clés et à l'état des lieux de sortie. Si la salle est en bon état, alors, vous récupérez votre chèque de caution.

### LES INDISPENSABLES :

#### Produits d'entretien :

La municipalité ne fournit pas les produits d'entretien ni les poches poubelles.

#### Entretien :

La cuisine doit être nettoyée, ainsi que les toilettes, toute la salle et le bar. Les tables et les chaises doivent être nettoyées puis empilées en respectant l'ordre de rangement initial (literate vers le bas).

#### Entretien du plancher :

Ne jamais laver à grande eau le plancher sous risque de détérioration. Le nettoyage du plancher doit se faire avec le matériel de nettoyage fourni.

#### Coin grillade :

Le barbecue situé derrière la salle des fêtes doit être laissé en l'état de propreté où il a été trouvé. Il est interdit de faire du feu contre le mur mitoyen.

#### Vaisselle :

La location ne comporte pas le prêt de vaisselle.

#### Tri sélectif :

Le tri doit être effectué. Pour le bac jaune, le bac gris et le bac à verre, ils sont situés sur l'Esplanade Fongrave à l'arrière de la salle des fêtes.

#### Règles de sécurité :

Interdit de fumer dans la salle.

Ne pas bloquer les issues de secours avec les barres métalliques qui sont réservées à une protection contre les vols, hors utilisation de la salle.

#### Compteur électrique :

Il est interdit de toucher au disjoncteur. Un coffret et à votre disposition avec les commandes : « éclairage » et « chauffage » et chauffe-eau du bar sous l'armoire électrique

### SAVOIR VIVRE :

La salle des fêtes vous a été louée et nous vous demandons de bien vouloir la remettre dans l'état où vous l'avez trouvée ; si tel n'était pas le cas une partie de la caution ne vous serait pas restituée.

-----COUPON DÉTACHABLE – A JOINDRE A LA DEMANDE-----

Certifie avoir pris connaissance des modalités ci-dessus.

Date de la location : .....  
Montant de la location : .....

Nom du Loueur : .....  
Téléphone du loueur : .....

A ....., le .....